

COMITE D'ENTREPRISE

Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 28 mars 2019

I Fonctionnement du Comité d'Entreprise

- 1) Approbation du Projet de Procès-Verbal de la réunion plénière du 14 décembre 2018
- 2) Date de la présentation du rapport SACEF sur la situation économique et financière de la CEPAL en 2018

II Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, nouvelles affectations, Personnel éloigné de l'entreprise
- 2) Emploi des handicapés : déclaration, présentation des actions 2018 de la mission handicap et objectifs 2019
- 3) Avis sur la répartition 2019 de la taxe d'apprentissage
- 4) Index de l'égalité femmes/hommes à la CEPAL
- 5) Point sur le recrutement des auxiliaires d'été
- 6) Point sur l'avancement du test sur le télétravail
- 7) Carte Apétiz et CA de Natixis, état des demandes de changement de millésime et niveau moyen du stock
- 8) Part variable et mandat
- 9) Congés début 2020 et forfait jours
- 10) Avis sur les modifications apportées au Règlement Intérieur
- 11) Code de conduite et d'éthique du Groupe BPCE

III Economie

- 1) Tendances et autres informations économiques : compte-rendu annuel d'activité
- 2) Observations du Comité d'Entreprise sur la situation économique et sociale de la CEPAL en 2018 et projets éventuels de résolution en vue de l'AG
- 3) Bilan de la sous-traitance
- 4) Mesures envisagées pour le développement des équipements et des technologies
- 5) Part variable versée en 2019
- 6) Utilisation de clés USB dans l'entreprise
- 7) Projet Oney Bank
- 8) Contingent Nymphéa avril 2029 et LEA
- 9) Banco 2020 : précisions sur les réponses de la Direction (cf. questions jointes)
- 10) Modifications d'organigramme : Direction Service Clients, Direction RSE/Qualité Vie Coopérative, Direction Communication, Direction Juridique, Direction Stratégie et Transformation Digitale
- 11) Evolution: Marché des Pros et Prescription
- 12) Tests sur le Département Commercial du Puy-de-Dôme

Questions complémentaires relatives au projet Banco 2020

Questions globales

Sur la réponse à la question 3

Il va falloir préciser la notion d'AC remplaçant un CC en CDD. Quelle rémunération aura cette personne en AC : celle d'un AC ou celle d'un CC ?

Sur la réponse à la question 4

La diminution de la taille des portefeuilles serait proportionnelle au nombre de clients de l'agence. C'est-à-dire ?

Sur la réponse à la question 5

Qui a décidé de la faisabilité des mouvements de Personnel ? Ce qui n'est pas faisable en 2019 le deviendra donc en 2020 ?

Sur la réponse à la question 7

Comment expliquer ce changement de paradigme ? Les agences Aubière Sud et Issoire Carrefour sont bien à 3 personnes, donc le Comité souhaite vivement le retour de DA dans ces 2 sites.

Questions de détail pour les 5 vagues de 2019

Sur la réponse à la question 4

Ces glissements d'AC ou CC à GC et de GC à GCP doivent s'accompagner de promotions. De quelle manière ?

Sur la réponse à la question 5

Le CC qui assure seul le fonctionnement du site de Dunières est-il en mission RPDV pour ce faire ?

Autres questions

La notion d'équipe de remplacement va-t-elle évoluer avec la diminution drastique du nombre d'AC et CC : cette équipe sera-t-elle constituée de GC et/ou CC ? Remplacera-t-elle aussi des GC ? Ces collègues disposeront-ils tous d'un véhicule de service ?